

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 8 MARS 2023 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4<sup>E</sup> RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :**

Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – *présidente*  
Madame Jessica Goulet (poste 1) – *vice-présidente*  
Madame Catherine Michaud (poste 5)  
Madame Anny Perron (poste 6)  
Madame Julie Néron (poste 7)  
Madame Gisèle Touré (poste 8)  
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)  
Madame Bianca Tremblay (poste 10)  
Madame France Tessier (poste 11)  
Madame Elizabeth Renaud (poste 13)  
Madame Guylaine Fortin, (poste 14)

**TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM**

**PARTICIPATION DE :**

Monsieur Michel Laplace, directeur général  
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

**Vérification  
du quorum  
et ouverture  
de la séance**

**RÉSOLUTION CA-0245-23**

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire générale a constaté le quorum;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Visiocon-  
férence ou  
séance  
virtuelle par  
TEAMS**

**RÉSOLUTION CA-0246-23**

**CONSIDÉRANT** que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Gisèle Touré **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS **et** par visioconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 3 – PROCÉDURE DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 165 de la Loi sur l'instruction publique, madame la présidente s'assure que la procédure de convocation de cette séance extraordinaire a été respectée.

**Adoption de  
l'ordre  
du jour**

**RÉSOLUTION CA-0247-23**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Procédure de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Union réciproque d'assurance scolaire du Québec (URASQ) – adhésion;
6. Évaluation de la direction générale – suivi;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Union  
réciproque  
d'assurance  
scolaire du  
Québec  
(URASQ) -  
adhésion**

**RÉSOLUTION CA-0248-23**

**CONSIDÉRANT** les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les cinq (5) dernières années;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ, c. A-32.1);

**CONSIDÉRANT** que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent, et parfois supérieur, à celle du marché privé;

**CONSIDÉRANT** que les primes à prévoir sur les cinq (5) ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

**CONSIDÉRANT** que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors cadres de son organisation pour le représenter;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet de convention soumis à leur intention;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU**

**D'adhérer** à l'union réciproque pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2028;

**D'autoriser** le directeur général à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire de la Baie-James et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;

**DE désigner** M. Michel Laplace, directeur général, à titre de représentant du Centre de services scolaire de la Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 6 – ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – SUIVI**

La présidente, Mme Jacynthe Allaire, fait le suivi du dossier et informe les membres des travaux à venir du comité des ressources humaines.

**POINT 7 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance en mode virtuel.

**Levée de la  
séance**

**RÉSOLUTION CA-0249-23**

**CONSIDÉRANT** que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Anny Perron **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 19 h 31.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Jacynthe Allaire,  
Présidente

---

Lyne Grenier,  
Secrétaire générale